



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Madame Muriel Pénicaud
Ministre du Travail
Hôtel du Châtelet
127, rue de Grenelle
75007 Paris

Saint-Renan, le 25 mai 2020

Madame la Ministre,

A travers le présent courrier, je souhaite vous faire part de la situation dans laquelle se trouvent les infrastructures aéroportuaires de mon département.

Comme vous le savez, le Finistère possède trois infrastructures aéroportuaires - à Brest, Quimper et Morlaix - gérées par la CCIMBO (CCI métropolitaine Bretagne ouest), ou ses sociétés. Je rappelle d'ailleurs combien la CCIMBO, en lien avec les 33 000 entreprises finistériennes, initie et accompagne de nombreux projets pour soutenir l'activité économique face aux grandes mutations à l'œuvre (écologiques, sociétales et numériques).

Devant faire face aux effets de la crise sanitaire, ces équipements aéroportuaires sont aujourd'hui confrontés à deux difficultés majeures : D'une part, le financement des missions régaliennes pour 2020 (sûreté et sécurité aéroportuaires) ; et d'autre part, les conditions du chômage partiel au-delà du 1^{er} juin.

- S'agissant du financement des missions régaliennes pour l'année 2020, des craintes sont notamment exprimées sur les effets à attendre de la dégradation très forte de la compétitivité des aéroports français soumis à la concurrence de leurs homologues européens.

Pour l'année 2020, privés de recettes en l'absence totale de trafic, et du fait d'une reprise lente, les aéroports s'inquiètent des difficultés de trésorerie à venir. Ils proposent la mise en place d'un à-valoir sur la base, par exemple, de 90% du budget 2019 de la taxe d'aéroport. Cette avance versée aux aéroports permettrait de faire face aux dépenses de sûreté 2020 et de préserver les capacités de rebond.

.../...

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh



- S'agissant du maintien des conditions actuelles du chômage partiel au-delà du 1er juin, les aéroports rappellent que la demande de services aériens dépend étroitement des règles de déplacement qui sont édictées par les pouvoirs publics. Si ces restrictions au trafic aérien devaient perdurer, les entreprises du secteur aérien seraient forcées de continuer à recourir de façon très importante au chômage partiel. C'est la raison pour laquelle les acteurs du transport aérien demandent à continuer à bénéficier, au-delà du 1^{er} juin, du dispositif de chômage partiel selon les conditions actuellement en vigueur.

Il est un fait que la pression des compagnies sur les aéroports va s'accroître avec la concentration qui s'annonce. Le réseau aéroportuaire régional de proximité- gage d'équilibre entre les territoires – s'inquiète également de la connectivité régionale.

Dans ce contexte inédit, je souhaiterais connaître la position que le gouvernement entend défendre pour permettre aux aéroports de disposer d'un outil de travail adapté à la crise.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération, et de mes salutations les plus distinguées.



Didier Le Gac
Député

Copie à :

- Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances ;
- Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh